

/DA
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°84-396 du 9 Novembre 1984

portant création d'un Comité ad hoc
chargé d'exploiter les rapports relatifs
à la situation à la Banque Commerciale
du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU Le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

Article 1er.- Il est créé un Comité ad hoc chargé d'exploiter les rapports relatifs à la situation qui prévaut à la Banque Commerciale du Bénin.

Article 2.- Le Comité est composé comme suit :

Président : Camarade Romain VILON-GUEZO

Membres : Camarades - Michel ALLADAYE
- Roger GARBA
- Sanni Mama GOMINA
- Léonard GBAGUIDI.

Article 3.- Le Comité a pour mission d'exploiter les rapports relatifs à la situation qui prévaut à la Banque Commerciale du Bénin en vue de faire des propositions concrètes au Camarade Président du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin.

Article 4.- Le Comité peut faire appel à toute personne susceptible de l'aider dans l'accomplissement correct de sa mission.

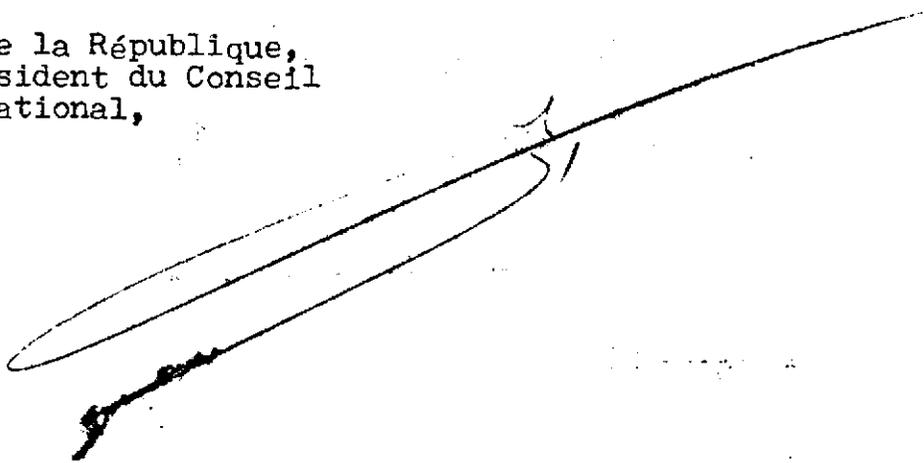
.../...

Article 5.- Le Comité devra faire parvenir au Camarade Président du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin les conclusions de ses travaux le 5 Décembre 1984, au plus tard.

Article 6.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 9 Novembre 1984

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
National National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 2 SGCEN 4 PRESIDENT ET MEMBRES
5.-